

Coronavirus : Quelles mesures dans le diocèse d'Arras ?

Arras, mardi 17 mars 2020

Chers amis,

Voici les prescriptions de la [Conférence des Évêques de France](#), actualisées après l'intervention de Monsieur le Président de la République, ce lundi 16 mars 2020 :

- Aucune messe (dominicale ou de semaine) avec une assemblée, de quelque taille qu'elle soit, ne doit être célébrée.
- Les obsèques peuvent pour le moment être célébrées dans les églises.

L'assemblée devra être inférieure à 20 personnes et celles-ci devront se répartir dans l'ensemble de l'église. Il faut reporter la célébration eucharistique à des temps meilleurs.

Le dialogue avec les familles et les pompes funèbres doivent permettre de trouver la bonne et juste mesure.

- Les baptêmes, mariages, sont à reporter à des temps meilleurs.

Si c'est encore possible, il est préférable de différer la célébration des baptêmes.

Dans le cas contraire, il faut prendre les précautions déjà évoquées et ne pas prolonger la célébration.

Sur instruction du ministère de l'Intérieur (et des Cultes), seule reste possible la célébration des funérailles sous réserve de la participation en nombre restreint.

N.B - => Suivez les indications qui seront données pour saluer le défunt/défunte par groupes de 20 maximum, puis vous retirer.

La prééminence du bien commun nous invite à respecter ces consignes.

L'expression spécifique de notre foi est bien évidemment appelée à éclairer le drame qui touche l'humanité.

Elle ne nous envoie pas ailleurs, mais au cœur même de l'épreuve partagée par tous.

Je remercie celles et ceux d'entre vous qui ont fait ou font des propositions pour soutenir la foi, par l'attention fraternelle et la prière, en ces temps bien particuliers.

Soyez assurés de mes sentiments très fraternels.

+ Jean-Paul JAEGGER, évêque.